

Structure du programme et liste des cours

interprétation des traces numériques

(Cheminement: 3)

À moins d'indication contraire, un cours comporte trois (3) crédits

Cours obligatoires (12 crédits)

Cours obligatoires (12 crédits):

DSM6001 - Projet de thèse en sciences pures et appliquées

Ce cours a pour but de permettre à la personne étudiante de présenter une vision claire du projet de recherche qu'il se propose d'entreprendre et de s'assurer qu'il possède les aptitudes et les connaissances nécessaires pour le mener à bien.

Il s'agit d'une épreuve orale. La personne étudiante effectue une présentation publique de son projet de recherche. Sa présentation doit comporter une revue de la littérature, faire état de la problématique de sa recherche et des hypothèses de travail qu'elle formule et proposer une définition précise des objectifs de sa recherche. Elle doit aussi présenter les outils expérimentaux qu'elle compte utiliser et faire état, le cas échéant, des résultats préliminaires obtenus durant la première année de son doctorat.

La direction de recherche sélectionne les trois personnes qui composent le jury parmi des professeurs spécialistes de la discipline.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions "S" (succès) et "E" (échec).

DSM6002 - Examen doctoral en sciences pures et appliquées (6 crédits)

L'objectif principal de l'examen doctoral est de vérifier, d'une part si le projet de recherche de la personne étudiante a été suffisamment bien défini, et d'autre part, si la personne étudiante a un rythme d'avancement satisfaisant dans sa recherche pour mener à bien son projet. Elle pourra par la même occasion tirer profit de recommandations susceptibles de favoriser la progression de ses travaux. Elle est invitée à présenter par écrit et à défendre oralement devant jury sa problématique de recherche.

La direction de comité de programme concerné, sur consultation de son comité, forme un jury de trois personnes professeurs.

L'activité est évaluée à l'aide des mentions "S" (succès) et "E" (échec)

SFC6012 - Interprétation des preuves I

S'adressant à des étudiants ayant des connaissances élémentaires en probabilités et statistiques et en science forensique, ce cours aborde la logique inférentielle selon l'approche normative bayésienne. Il vise à permettre à l'étudiant de formaliser les problèmes en matière d'interprétation des preuves, d'identifier les erreurs de raisonnement, d'évaluer une situation incertaine, de poser les questions pertinentes, et d'émettre une opinion transparente en Cour de justice ou pour les besoins de sécurité. Constatant les obstacles cognitifs à la mise en œuvre de cette approche, il introduit la sémiotique de Peirce pour sensibiliser les étudiants à la différence entre interprétation et signification dans le processus de prise de décision.